

Décision

Générale

colonial

Décision n° 338 décision n° 538 du 1er avril 1948

n° 338

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

1 avril 1948

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1948

Date du numéro

30 avril 1948

TEXTE INTÉGRAL

Une retraite annuelle de deux mille deux cent cinquante (2.250 fr.) est accordée à l'ex- milicien de 1re classe Hersi Olo, matricule 34, pour compter du 1er janvier 1948. Ce milicien est libéré da service actif le 1er mai 1936 et totalise 22 aus de service. La retraite sera payée trimestriellement.